L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 23 MARS 1892. 65me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres

Dufour & Denner,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 23 MARS 1892.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Robinson & Underwood, à la Bourse des Encanteurs, actions de la New Orleans City & Lake Railroad et de Waterworks, bons à prime et hypothèque.

Par Baumgarden & Friedrichs, au No 151 rue St-Charles, entre Lafayette et Girod meubles de maison et effets mobiliers.

Par John H. O'Connor, au No 162 rue des Magasins, entre Ste-Marie et St-André, vins et liqueurs, cigares, whiskey, genièvre, comptoirs étagères, vitrines, réfrigérateur, pour la bière, glacoire et meubles de maison.

Le monopole du riz en Louisiane.

Il n'y a peut-être pas, dans l'histoire de l'industrie agricole, un seul exemple d'accroissement aussi rapide que celui que l'on constate, en Louisiane, dans la production du riz. En 26 ans—de 1865 à 1891, inclusivement—les récoltes de cette céréale se sont élevées de 2.746,890 à 87.750.000 livres—c'est-à-dire, qu'en un quart de siècle la production a augmenté de trente et une à trente-deux fois.

On évalue, dans les huit Etats du Sud qui s'adonnent, plus ou moins, à cette culture, de soixante-dix à quatre-vingt dix millions d'acres de terres qui y sont propres, et, de ces huit Etats, le nôtre est celui qui en possède le plus. Admettons, une moyenne, de 1,000 livres par acre—chiffre d'une récolte ordinaire, quand la saison n'est pas trop mauvaise—et nous arrivons à une production générale de soixante-dix à quatre-vingt-dix milliards de livres, par an, dont une grande partie devant provenir de notre Louisiane.

Voilà, assurément, une merveilleuse source de revenus. Nous concevons que des hommes d'Etat, des économistes, des spéculateurs avisé, intelligents, encouragent une industrie qui donne de semblables résultats, et n'épargnent rien pour l'aider à grandir, à prospérer, à atteindre au plus haut degré de développement. Mais est-ce bien là ce qui se pratique actuellement ? N'est ce pas précisément le contraire que l'on tente? Agirait-on autrement qu'on le fait, si l'on voulait arrêter l'essor de l'industrie, et tuer, comme on dit, la poule aux œufs d'or ?

Il y avait, depuis une dizaine d'années, de nombreux planteurs qui se livraient avec activité, avec rale, à la culture du riz; leur récolte une fois faite, ils s'adressaient à des propriétaires de moulins, qui se chargeaient de nettoyer, de brosser, de polir leurs produits, et les leur achetaient, à des prix qui variaient suivant les fluctuations du marché. On y avait des hausses et des baisses. Il ne faisait pas toujours une rapide fortune, mais chacun, de son côté, vivait, convenablement, du fruit de son labeur, et tout le monde y trouvait son compte.

Quelques exploiteurs avides sont venus, ici, comme partout ailleurs, troubler l'harmonie, jeter le désordre dans l'industrie, et en arrêter les progrès.

Forts des quelques millions qu'ils possédaient et qu'ils savaient habilement, ils ont formé une puissante Compagnie, qui leur a permis de mettre la main sur tous les moulins à riz de la Nouvelle-Orléans. L'opération leur a été d'autant plus facile, que la plus parfaite entente ne régnait pas entre les propriétaires de ces établissements. Ces derniers se faisaient, assez maladroitement, une petite guerre, à coups d'épingle, sans apercevoir l'ennemi commun qui s'approchait, et, à la faveur de leurs mesquines rivalités, s'apprêtait à les dévorer tous.

Une fois maîtresse du terrain, la Compagnie—le "Trust"—s'est montré vers eux et leur a dit : "Je n'ai pas besoin de tant de bras, de tant de machines. Je n'ai que faire de vos quatorze moulins; fermez en onze; trois me suffiront. Je réglerai les arrivages de riz, suivant les besoins des usines que je conserve. Deux cents travailleurs et plus vont se trouver sur le pavé; qu'ils aillent chercher de l'ouvrage ailleurs."

Puis, s'adressant aux planteurs, aux vendeurs :

"Votre riz brut est vraiment trop cher ; je vous en donne tant, pas un centième de cent de plus. C'est à prendre ou à laisser ; il faut bien que le "Trust" vive." et les planteurs qui ont besoin d'argent, qui sont obligés de vendre, ont bien été forcés d'accepter les conditions qu'on leur imposait

On devine le langage que le syndicat a tenu ensuite aux acheteurs, aux négociants du dehors :

"La main d'œuvre est chère, et le riz se fait rare. Nous ne sommes pas pressés de vendre aux prix actuels ; nous aimons mieux garder notre marchandise."

Rien à répondre à pareil argument. Le négociant est bien forcé de satisfaire sa clientèle. Il accepte, bon gré mal gré, les conditions qu'on lui dicte, et le tour est fait.

Donc, baisse dans le prix de la matière première ; hausse dans le prix du produit manufacturé ; la double différence empochée par le "Trust" ; Tel est le premier résultat de l'opération. Nous disons le premier, parce qu'il y en a un second, que l'on ignore trop, ici, et qu'il est bon de faire connaître.

La Nouvelle-Orléans est le premier marché au riz des Etats Unis, mais il en est un second—celui de la Caroline du Sud—qui, bien que moins important, pourrait contrecarrer, plus ou moins, les calculs de mesdames du syndicat. Ils s'en sont rendus les maîtres, et ont acheté les moulins à riz de Wilmington—de telle sorte que, rois absolus de l'industrie rizière, ils peuvent, y faire la hausse et la baisse, à volonté, au gré de leurs intérêts, et sur toute l'étendue de l'Union.

Et les voilà, dans des prospectus aussi présomptueux que trompeurs, se targuant de leur toute puissance, se pavanant devant le pays, dont ils se vantaient, volontiers, d'être les pères nourriciers, tout en lui suçant le sang et la bourse.

Nous avons sous les yeux un de ces prospectus; il y est dit nettement : "En formant notre "combination" nous n'avons fait qu'user de notre droit. D'autres peuvent nous imiter. Si les planteurs rizière ne sont pas contents, ils ont le remède entre leurs mains."

L'argument est sans réplique. Rien ne manque, en effet, aux planteurs, pour faire concurrence à ces messieurs—rien que l'indispensable, c'est-à-dire, l'argent, les millions.

Il y a, en Europe, bien des hommes intelligents, instruits, versés dans les affaires, qui se demandent, anxieusement, comment se sont improvisées les monstrueuses fortunes, dont les Etats-Unis offrent tant d'exemples. Le secret est là tout entier. On forme un "Ring" en mettant en commun un certain nombre de millions, à l'aide desquels on accapare les produits, et l'on concentre la manufacture. On achète, alors, le prix que l'on veut ; on vend le plus cher que l'on peut. En moins de vingt années, on devient millionaire, peu estimé, peut-être, et très envié, mais on a, dans ses vieux jours, la ressource de se transformer en Mécène, ou bienfaiteur de l'humanité. On laisse, en mourant, son nom à une grande fondation ; on fait graver, sur sa tombe, cette belle inscription : *transiit benefaciendo*, et la postérité ratifie innocemment cette colossale mystification.

N'y aurait-il pas moyen d'arrêter ces invasions des syndicats ? et si le gouvernement de Washington n'en a pas le courage, n'est-il pas du devoir de notre Etat de protéger contr'eux ses producteurs et ses travailleurs ?

BROWN'S IRON BITTERS
Cures Dyspepsia, Indigestion & Debility.

LOUISIANE.

Le *Louisiana Planter and Sugar Manufacturer*, Nouvelle-Orléans, du 19 mars :

—LETTRE DE LA PAROISSE ASCENSION :

J'ai à rétracter ce que j'ai dit de bien de notre printemps ; il est décidément trop capricieux.

Mercredi soir, le mercure est tombé à 30 degrés, sur la côte, et à 28 degrés, dans l'intérieur. La conséquence est toute naturelle : le maïs, la canne ont été tués jusqu'à ras de terre, mais le mal est réparable. Avec le retour de la chaleur, les plantes reviendront à la vie. Pourtant, la végétation est fort retardée par cette seconde gelée. Il y a encore une autre conséquence malheureuse à toutes ces gelées ; c'est que toutes les dépenses de culture, faites préalablement, sont perdues. Sur des centaines d'acres de cannes, vous ne pouvez plus trouver une seule pousse ayant quelques lignes de longueur.

Ce qui nous console de nos mésaventures, c'est le récit des infortunes des habitants du Nord et de l'Ouest, où le blizzard a fait tant de victimes.

En revanche, l'observateur du fleuve, M. Park, nous apprend que le Mississippi est maintenant, de 9,65 pieds plus bas que l'an dernier, à pareille époque. Ce fait écarte toute inquiétude de ce côté, pour l'avenir.

On a fini de travailler les souches, et, pour le moment, les travailleurs des champs n'ont presque rien à faire.

—LETTRE DE LA PAROISSE IBERVILLE :

Quels seront les effets de la gelée? Telle est la question que tout le monde se pose, maintenant. Le mal a été fait, mais comme il n'a pas eu encore le temps de se former, il repoussera facilement.

On peut en dire autant du plant d'automne. Le temps a été trop froid, et il eut fallu de la pluie. Il a plu, hier, dans les environs de Plaquemine. Le thermomètre a baissé, immédiatement après.

On a fini de semer le maïs, et l'on est en train de travailler les souches.

Nous remarquons que M. F. D. Robertson ne se sert que de la pioche, et pas de la houe : aussi ses souches lui coûtent-elles moins cher qu'aux autres planteurs.

La canne rouge, toute nouvelle, est un excellent substitut au foin ; les mulets en sont très friands ; on la jette dans des baquets et l'on change, tous les jours, en ayant soin d'enlever, chaque fois, ce qui reste.

Un planteur de la paroisse est allé trouver les officiers du Texas Pacific, pour leur demander s'ils pourraient fournir des cars, suffisamment, pour le transport des cannes, au moment de la roulaison ; on lui a répondu que c'était impossible. Le fait est regrettable. Il n'y a plus de concurrence possible pour le transport, et la vente à la tonne se fera désormais à des lourdes conditions.

De nombreux planteurs s'occupent de semer des fèves d'engrais. Le prix moyen en est de $1.30 le boisseau.

La baisse du fleuve va gêner considérablement de nombreux planteurs qui ont besoin de bois de flottaison pour leurs sucreries ; ils n'ont pas encore le tiers de ce qu'ils se sont procuré, d'ordinaire, à l'heure qu'il est.

La population de Grosse Tête se prépare à jeter un pont sur le bayou, près de la traversée du chemin de fer Texas Pacific ; le juri de police doit fournir le bois.

Une somme de $100 a été allouée pour envoyer un délégué à Washington, en vue de plaider en faveur des écluses à établir, sur le Bayou Plaquemine.

—LETTRE DE LA PAROISSE POINTE COUPÉE :

Temps très favorable aux travaux des champs, cette semaine, bien qu'un peu trop froid, comme partout ailleurs ; pendant trois jours, de la gelée blanche et, même, un peu de glace. Nous avons eu, au commencement de la semaine, une pluie qui a fait beaucoup de bien aux récoltes, en hâtant la végétation.

Nous venons, dans une tournée, d'inspecter des champs très bien labourés. En beaucoup d'endroits, la canne vient on ne peut mieux, et l'on en aperçoit partout les sillons verts. Bien que retardés sur presque toutes les habitations, la canne, plant et souches, vient bien et promet une belle récolte. On sait, maintenant, que la gelée n'a, pour ainsi dire, fait aucun mal.

On s'occupe beaucoup de la transformation de l'habitation Taylor, sur le Mississippi, et de l'habitation Oliva, sur l'Anse Rivière, en fermes à riz.

La prospérité future de notre paroisse dépend beaucoup du succès de cette entreprise. L'eau, pour irriguer les champs d'Oliva, sera tirée, du courant, au moyen de pompes à vapeur placées sur la rive.

Sur Taylor, l'on viendra du Mississippi, au moyen de syphons, s'il y a une forte crue, et de pompes puissantes, s'il y a une forte baisse.

Si ces deux expériences réussissent, nos planteurs abandonneront le coton, et l'on ne fera plus, chez nous, que de la canne et du riz.

Un grand nombre de nos petits planteurs ont planté de 10 à 15 acres de pommes de terre, pour envoyer au marché.

Jusqu'ici la perspective est agréable, et l'on compte sur un rendement abondant.

Notre juri de police a voté, lundi dernier, plusieurs allocations pour les levées et les chemins. Il est question de construire un chemin et une digue, le long de la levée, en face des habitations Nina et Grande Baie, ainsi qu'un trottoir, le long des levées Grand et Murganza. Les travaux en question contribueront à renforcer les levées.

—LETTRE DE LA PAROISSE LAFOURCHE :

La semaine dernière, on fondait de grandes espérances sur la récolte des pommes de terre ; mais la gelée a enlevé beaucoup de la confiance que l'on avait. Heureusement une partie de ce que l'on avait planté, n'était pas assez avancée, pour être affectée, par le froid. M. Ozemé Rousseau qui a avancé 1,050 barils de semence à ses habitués, entre le Lafourche Crossing et Raceland, nous apprend que rien n'est perdu. Il compte donc faire de 15,000 à 20,000 barils, cette saison. Quant au riz, la culture en est considérablement augmentée. C'est ce qui a lieu notamment sur l'Etablissement Bourgeois.

M. Cannienne, qui, jusqu'ici, ne faisait que des cannes, commence à cultiver le riz. Il n'était pas parfaitement outillé pour la fabrication du sucre ; c'est ce qui l'a déterminé à revenir à la culture du riz, à laquelle il s'était adonné autrefois.

A propos de cette céréale, il règne quelques appréhensions sur la question d'irrigation ; on craint que le bayou, baissant, ne puisse fournir assez d'eau pour inonder les champs. Aussi, a-t-on, constamment, les yeux fixés sur le fleuve. On guette les nouvelles de Vicksburg ; on sait que, si le fleuve monte, à ce point, le bayou montera lui-même. Si le bayou nous manquait, il faudrait recourir aux pompes et l'on sait ce qu'il en coûte pour les faire fonctionner convenablement.

Le moulin Delamotte et Effort est en pleine activité ; il travaille pour les planteurs qui ont refusé de livrer leur produit au "trust." J'ai vu des échantillons de riz, sortis de ce moulin, et je puis affirmer que c'est un excellent article. Les planteurs qui ont livré leur riz à cet établissement, se sont enchantés: ils ont résolu de le vendre en gros, au commerce de grocerie de la Nouvelle-Orléans. De cette façon, ils évitaient les commissions et les autres dépenses. C'est le plus sûr moyen de combattre le monopole; et les planteurs sont déterminés à pousser la lutte jusqu'au bout.

L's habitations ouvrières en France.

M. Jules Siegfried, député du Havre, et un grand nombre de ses collègues, viennent de déposer une proposition de loi tendant à favoriser la construction de maisons ouvrières.

M. Siegfried propose de créer, dans les départements où le besoin s'en fera sentir, un ou plusieurs comités des habitations ouvrières. L'idée est empruntée à la loi belge, mais subit certaines modifications destinées à la mettre en harmonie avec l'état social de la France. Le comité, institué par décret, serait nommé : un tiers par le préfet, un tiers par le conseil général. Le dernier tiers serait élu par les représentants des sociétés coopératives, des sociétés de secours mutuels et de retraites, etc. Investi de la personnalité civile, fonctionnant avec le concours financier du département, il devrait prendre en main toutes les questions qui concernent la construction ou l'amélioration des maisons ouvrières ; à cet effet, il pourrait faire des enquêtes, ouvrir des concours d'architecture, distribuer des prix d'ordre et de propreté, accorder des encouragements pécuniaires aux sociétés.

Une autre partie de la loi a pour but de procurer aux sociétés de construction les capitaux dont elles ont besoin. M. Siegfried propose d'autoriser certains grands établissements financiers, tels que la Caisse des dépôts et consignations la Caisse nationale des retraites, les caisses d'assurance en cas de décès et d'accident instituées par la loi du 11 juillet 1868, la Caisse d'épargne postale —à employer une partie de leurs fonds disponibles à la construction de maisons ouvrières. La même autorisation serait accordée aux caisses d'épargne privées, jusqu'à concurrence d'un dixième pour leurs dépôts et d'un tiers pour leurs réserves. Les bureaux de bienfaisance, hôpitaux et hospices seraient admis également à placer une partie ne pouvant excéder un tiers de leur patrimoine, en maisons ouvrières.

La famille ouvrière, engagée dans une combinaison d'amortissement qui doit lui assurer la propriété de sa maison, est menacée d'un danger : le décès prématuré du père. On propose d'y porter remède au moyen d'assurances mixtes sur la vie, consenties par la caisse de l'Etat, afin de garantir, à une échéance déterminée, ou la mort de l'assuré, si elle survient avant cette échéance, des prêts consentis pour la construction d'une habitation. Pour les premières années, et afin de familiariser les ouvriers français avec l'institution, le budget pourrait prendre à sa charge une partie des primes du contrat.

Afin d'éviter que la maison acquise par le père ne soit l'objet d'une vente judiciaire au moment du décès, le projet confère à chaque héritier un droit de reprise sur estimation.

M. Siegfried demande l'exemption, pendant douze ans, de la contribution foncière et de celle des portes et fenêtres, la réduction de moitié des droits de mutation, et la possibilité d'acquitter le surplus au moyen de cinq termes annuels.

Enfin, il serait constitué, auprès du ministre du commerce, un conseil supérieur chargé de donner son avis sur les règlements à intervenir. Les comités locaux lui adresseraient, chaque année, un rapport de leurs travaux.

LES TRIBUNAUX COMIQUES.

UN RHUME DE CERVEAU.

Le sonhait adressé aux enrhumés du cerveau n'est pas une gracieuseté de civilisation moderne ; l'antiquité a connu le mot aimable à propos d'éternuements ; les Romains disaient : Salve! nous disons: Dieu vous bénisse ! la bonne intention est la même, il n'y a de changé que la formule.

Cet appel à la bénédiction divine a-t-il quelque effet? Sans être libre penseur, on peut croire que Dieu a bien autre chose à faire que de se préoccuper des gens à qui ça chatouille dans le nez ; et de fait, il n'a pas empêché l'enrhumé du cerveau que voici, de passer en police correctionnelle.

Reste à savoir, il est vrai, si le sonhait a été formé et même si notre homme est réellement affligé du coryza qu'il invoque comme explication de vol (apparent, selon lui) qu'on lui reproche.

Il a fait le mouchoir d'un vieux monsieur assoupi à la barre, et qui va nous raconter le chose :

J'étais, dit-il, arrêté dans une foule qui entourait un chanteur à l'orgue, et j'écoutais attentivement une chanson qui me plaisait beaucoup, afin d'en retenir l'air et de pouvoir la chanter au dessert quand je dîne chez des amis, ce qui fait que je ne pensais pas du tout aux personnes qui m'environnaient.

Voilà qu'à un moment, je sens comme un petit tiraillement de ma poche de derrière ; je crois que c'est un gueux qui s'approche pour entendre mieux, et je ne bouge pas, afin de ne pas perdre mon air de rue.

Finalement que le sachant par cœur, je verse faire mon coup à mon monsieur pour m'en rappeler ; je vas pour le tirer de ma poche et je trouve une main qui le tenait. Je crie : au voleur! un agent qui écoutait chanter, écarte la foule, le musicien arrête son orgue, le sergent de ville arrête mon voleur.....

Et le témoin s'arrête lui même sur l'ordre de M. le président, le fait étant suffisamment exposé.

M. LE PRÉSIDENT.—Eh bien. Planquin?

Planquin éternue après la difficulté ordinaire et la grimace connue.

PLANQUIN.—M'sieu?

M. LE PRÉSIDENT.—Vous avez entendu?

PLANQUIN.—Oh! comme un ange; mais je vas vous dire..... (*précurseur d'éternuement*) cet homme âgé..... fait..... illu..... (*il éternue*) excuses! s'il vous plaît..... dire que je ne fais qu'éternuer depuis quatre jours, qu'on n'a jamais vu le pareil rhume de cerveau

M. LE PRÉSIDENT.—Que voulez vous dire du témoin ?

PLANQUIN.—Je disais qu'il fait illusion.

M. LE PRÉSIDENT.— Vous voulez dire qu'il fait erreur ?

PLANQUIN.—Je veux dire qu'il y a illusion de sa part.

M. LE PRÉSIDENT.—Démontrez-nous cela.

PLANQUIN.—M'étant lavé les pieds la veille.....

M. LE PRÉSIDENT.—Quel rapport cela a-t-il...

PLANQUIN.—Pardonnerez! vu que ça m'avait f..... un (*précurseur d'éternuement*) on rhu..... Ah! il ne me lâchera pas (*il éternue*), un rhume de cerveau. Alors, ayant oublié mon mouchoir, vous comprenez..... n'y a rien de gênant comme d'avoir le nez qui vous coule comme une borne (*il éternue*) fontaine, et d'avoir oublié son mouchoir, n'étant pas de ces personnes mal élevées qui ont l'habitude de ne pas s'en servir, comme il est notoire dans le bas peuple, qu'on a cette habitude malpropre et insociable, dont je ne suis pas de ceux-là, Dieu merci.

M. LE PRÉSIDENT.—Oui, et vous avez pris le moucheir du témoin.

PLANQUIN.—Pas pour le voler, pour me moucher simplement, dont je l'aurais remis après.

M. LE PRÉSIDENT.—Le Tribunal apprécierà ; asseyez-vous !

Le Tribunal délibère.

PLANQUIN.—Tous les jours, ces choses-là arrivent, et on n'arrête pas le monde pour ça ; un monsieur oublie son moucheir, il se mouche dans celui d'un autre, et il lui rend ; ça se fait partout ; on n'est pas un voleur pour..... (*il éternue*) pour ça. On est enrhumé, v'là tout.

Malheureusement pour Planquin, il a déjà été condamné quatre fois pour vols à la tire ; d'où la cinquième, à trois mois de prison pour le vol du moucheir.

—Ça m'apprendra à me laver les pieds ; c'est bien fait. (*Il sort en éternuant.*)

JULES MOINAUX.

LE MOYEN DE RECONNAÎTRE UNE BONNE VACHE LAITIÈRE.—Un docteur—M. Giel—en Suisse, et un vétérinaire wurtembergeois—M. Lapp—prétendent, depuis quelques années, qu'un signe non moins important que caractéristique de la fécondité laitière consiste dans une rosace formée de poils divergents sur l'épine dorsale. Cette rosace est située plus en arrière chez les bonnes laitières que chez les laitières médiocres.

La diphtérie.

Nous nous appliquons à donner toutes les communications concernant la diphtérie.

A l'Académie de Bruxelles, M. Mascin a lu un rapport relatif à un travail de M. Larcher sur ce sujet—travail que nous trouvons résumé ainsi :

Depuis 1886, M. Larcher a employé le pétrole brut dans la cure de l'angine diphtérique. Sur 42 malades ainsi traités, 2 ont succombé : l'un de ceux-ci était un très jeune enfant parvenu à une période avancée de la maladie; l'autre était une petite fille de six ans, qui offrait une diphtérie très étendue et était d'une indocilité telle, qu'elle a rendu l'application du traitement presque impossible. Chez les 40 malades qui ont guéri, l'affection était nettement caractérisée, offrait ses fausses membranes spéciales avec engorgement ganglionnaire, et était parvenue, en moyenne, aux deuxième et troisième jours de son évolution. Le traitement a consisté en badigeonnages et en gargarismes pratiqués toutes les deux heures. Chez quelques malades, l'auteur a employé, concurremment, des pulvérisations d'eau phéniquée. Ce traitement produit rapidement le ramollissement des fausses membranes et leur chute ; elles se reproduisent, toutefois, mais elles sont alors moins épaisses, moins étendues, et laissent voir entre elles des îlots de muqueuse saine. Ces îlots augmentent promptement en étendue, et la fausse membrane ne se reproduit bientôt plus.

Le pétrole brut n'a point paru très désagréable à la plupart des malades. Le mauvais goût de ce liquide ne se perçoit que vers la guérison. Dans sept cas, on a constaté l'existence d'une paralysie du voile du palais.

L'auteur conclut, de ces faits, que si l'avenir donne une proportion de guérison analogue, on peut affirmer :

1° Que le pétrole brut peut amener la guérison de la diphtérie ;

2° Que son emploi est sans inconvénient ;

3° Qu'on peut employer, concurremment, tout autre mode de traitement ;

4° Que la durée de ce traitement varie de huit à dix-huit jours ;

5° Enfin, que dans l'entourage de ces quarante deux malades, aucun cas de contagion ne s'est montré, alors que, par les autres modes de traitement, ces cas de contagion sont fréquents.

TÉLÉPHONE..... 479.

F. LAUDUMIEY,
Entrepreneur de Pompes Funèbres,
No 175 RUE DU BAYOU,
Près Hampeate.
Voitures pour mariages, soirées, etc.

21 fév—1an

CORNIBÉ.—Décédé mardi, 22 mars à 6 1/2 heures P. M., JOSEPH CORNIBÉ, âgé de 61 ans et 4 mois, natif de Bayonne, France, et résidant de cette ville depuis 46 ans. Les amis et connaissances des familles Cornibé, Bagur Camboas, Courrège et Segui sont respectueusement invités à assister aux funérailles qui auront lieu aujourd hui, mercredi, 23 mars, à 4 heures P. M. de la résidence de sa sœur, Mme Veuve P. Bagur, 139 rue Kerlerec, entre Marais et Villeré.

MÉDAL.—Décédé hier, le 22 mars à 6 1/2 heures P. M. PAUL RENÉ MÉDAL âgé d'Eug. Médal et de Bertha Bézia, à l'âge de 4 mois, natif de la Nouvelle Orléans. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui 23 mars, à 4 heures P. M. Le corps est exposé No 200 1/2 rue Tremé, entre Dumaine et St-Philippe.

TO-KALON! TO-KALON!
Ne buvez rien autre chose, mais buvez le pur. C'est le fameux To Kalon de
PAUL N. VERNEUILLE,
SEUL AGENT
199 rue Royale, coin Toulouse.

6 juil—

La Santé c'est la Fortune.

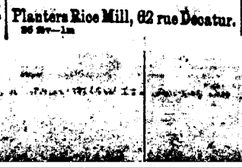

LE TRAITEMENT PAR LE DR E. C. WEST DES NERFS ET DU CERVEAU est un spécifique garanti pour l'Hystérie, les étourdissements, les convulsions, les crises, la névralgie nerveuse, les maux de tête, l'irritation nerveuse causée par l'alcool ou le tabac, la mélancolie, la perte mentale, le ramollissement du cerveau résultant en insanité et conduisant à la misère à la débilité, à la mort, la vieillesse prématurée, la décrépitude, la perte de puissance chez les deux sexes, les pertes involontaires et la spermatorrhée causées par un excès de travail du cerveau, ou abus de ses forces. Chaque boîte contient le traitement d'un mois. 1 à la boîte, ou six boîtes pour $5.00, envoyées par la malle affranchies sur le reçu du prix.

NOUS GARANTISSONS QUE SIX BOITES

Guérissent tout cas. Pour chaque commande de six boîtes reçues par nous accompagnée de $5.00, nous enverrons à l'acquéreur notre garantie écrite de lui rendre son argent si le traitement n'opère pas la cure. Les garanties ne seront données que par

H. TUTSA, pharmacien, seul agent, No 11 rue du Camp, Nouvelle-Orléans, La.

1er oct—1an—VstO

Bureau de la Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands.—No 104 rue du Canal.—Nouvelle-Orléans, 19 mars 1892.—L'élection annuelle de directeurs, qui devront servir pour le terme prochain, aura lieu aux bureaux de cette compagnie, LUNDI, 4 avril prochain, de 1 à 4 heures P. M.

J. MONTREUIL,
20 mars—3t dim mar mercr Secrétaire.

Avis.

Mme Shoy vous a gracieusement offert de donner une conférence populaire sur

"L'ART MODERNE FRANÇAIS,"

pour venir en aide au "Shakspeare Aims House Infirmary." Le Col. R. E. Rivers a généreusement mis à la disposition du comité exécutif le salon des dames de l'Hôtel Royal, où l'on espère que le public voudra contribuer à cet appel, s'y rendant. La conférence aura lieu le jeudi 24 mars, à 3 heures et demie.

Billets..... Une Piastre

A vendre à la porte ou au magasin de musique de Philip Werlein, 156 rue du Canal, au bureau de l'Hôtel Royal et par Mme S. Jamison. Trésorière du S. A. H. No 256 avenue St-Charles.

20 mars—20 23

Dr J. B. PEREZ,
Depuis 35 ans un spécialiste dans le traitement des maladies d'un caractère privé. Maladies de Bright; de la vessie, la spermatorrhée, rétrécissement de l'urètre, etc. Impuissance causée par l'âge ou par aucune autre cause.

Maladies des Femmes et leurs irrégularité promptement guéries.

Dr Perez Female Regulating Pills—le remède le plus efficace pour toutes les irrégularités de femmes. A vendre dans toutes les pharmacies Prix : $1 par bouteille

DR PEREZ, Bureau 233 rue du Canal 1de le Dépôt du Fort Espagnol

18 déc 91—1 an

Germania Savings Bank.—Nouvelle Orléans, 9 mars 1892.—A une Assemblée du Bureau de la Direction tenue ce jour, par un vote unanime M. J. Hassinger a été élu Président en place de M. H. Zuberbier, décédé; M. J. B. Merth a été élu Vice-Président, et M. F. M. Ziegler a été élu Directeur.

G. A. BLAFFER, Caissier.

10 mars—

Semence de riz! Semence de riz!
CHOIX HONDURAS ET CAROLINE.
—A VENDRE AU—
Planters Rice Mill, 62 rue Décatur.
26 fév—1m

AVIS D'ELECTION.

Bureau du Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
Nouvelle-Orléans, 17 mars 1892.

EN VERTU et par autorité d'une proclamation émise par Son Excellence Francis T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, daté du 26 février 1892, ordonnant qu'une élection ait lieu en la ville de la Nouvelle Orléans, paroisse d'Orléans, le MARDI après le troisième Lundi du mois d'avril 1892, savoir :

Le Mardi, 19 Avril, A. D. 1892.

De 7 heures du matin à 6 heures du soir, pour les objets suivants, à savoir :

1° Elire les membres de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pour représenter les districts sénatorial et les districts représentatifs ci après désignés de la Ville de la Nouvelle-Orléans, pour le terme de quatre années, savoir :

Sénateurs.

Deux Sénateurs du Premier District Sénatorial composé du Huitième et du Neuvième wards de la ville de la Nouvelle Orléans de la paroisse d'Orléans et des paroisses St Bernard et Plaquemines.

Deux Sénateurs du Second District Sénatorial, composé du Quatrième, du Cinquième, du Sixième et du Septième wards de la ville de la Nouvelle-Orléans de la paroisse d'Orléans.

Un Sénateur du Troisième District Sénatorial, composé du Troisième ward de la ville de la Nouvelle Orléans de la paroisse d'Orléans.

Un Sénateur du Quatrième District Sénatorial, composé du Second et du Quinzième ward (rive droite) de la ville de la Nouvelle-Orléans de la paroisse d'Orléans.

Un Sénateur du Cinquième District sénatorial, composé du Premier et du Dixième wards de la ville de la Nouvelle-Orléans de la paroisse d'Orléans.

Deux Sénateurs du Sixième District sénatorial, composé du Onzième, du Douzième, du Treizième et du Quatorzième, du Seizième et du Dix septième wards de la ville de la Nouvelle-Orléans de la paroisse d'Orléans.

Représentants.

Premier District Représentatif Premier ward—Un Représentant.

Second District Représentatif, Second ward—Deux Représentants.

Troisième District Représentatif, Troisième ward—Trois Représentants.

Quatrième District Représentatif, Quatrième ward—Un Représentant.

Cinquième District Représentatif, Cinquième ward—Deux Représentants.

Sixième District Représentatif, Sixième ward—Un Représentant.

Septième District Représentatif, Septième ward—Deux Représentants.

Huitième District Représentatif, Huitième ward—Un Représentant.

Neuvième District Représentatif Neuvième ward—Deux Représentants.

Dixième District Représentatif, Dixième ward—Deux Représentants.

Onzième District Représentatif, Onzième ward—Un Représentant.

Douzième District Représentatif, Douzième ward—Un Représentant.

Troisième District Représentatif Troisième et Quatorzième wards—Un Représentant.

Quatorzième District Représentatif, Seizième et Dix septième wards—Un Représentant.

Quinzième District Représentatif, Quinzième ward—Un Représentant.

2° Elire un Gouverneur, un Lieutenant-Gouverneur, un Secrétaire d'Etat, un Auditeur, un Trésorier d'Etat, un Auditeur des Comptes, un Surintendant de l'Education Publique, tous pour le terme de quatre années

3° Elire par les électeurs qualifiés de la Paroisse d'Orléans, un Avocat de District pour la paroisse d'Orléans, un Juge, un Greffier et un Comptable pour chacune des Cours de District, Douzième, Troisième et Cours de Cité de la Nouvelle-Orléans, un Greffier pour la Cour Civile de District, un Juge de Paix pour la Cour municipale de District, un Shérif civil, un Shérif Criminel, un Coroner, un Représentant de l'Assemblée de l'Etat, publiés dans un Amendement des Hypothèques, tous pour le terme de quatre années.

4° Et s'il est adopté par l'Assemblée Générale, à sa dernière session régulière tenue en 1890, à adopté certains amendements à introduire dans la Constitution de l'Etat, lesquels se rapportent aux dispositions de l'article 250 de ladite Constitution et qui doivent être soumis aux électeurs qualifiés pour être approuvés ou rejetés ; Attendu que ces amendements ont été publiés légalement et régulièrement dans une publication officielle du Secrétaire d'Etat, publiée dans un journal de cet Etat, à laquelle il est référé et dont copie sera mise à la disposition des électeurs qualifiés de cet Etat pour être soumis aux électeurs qualifiés de cet Etat pour être ou approuvés ou rejetés d'après qu'ils voudront donner pour ou contre chacun des dits amendements séparément.

Recueillir le vote des électeurs qualifiés de la paroisse d'Orléans sur lesdits amendements proposés comme suit :

Premier Amendement proposé.

BILL DU SÉNAT No 110

"Résolution conjointe proposant un amendement à la Constitution pourvoyant à la suppression de la dette capitaliste de la Ville de la Nouvelle Orléans autre que les bons à prime en bons de quatre pour cent pourvoyant à une taxe spéciale de un pour cent pour le paiement de la dette capitaliste de la ville, et stipulant les dits bons de quatre pour cent de texte taxe et de plus autorisant ladite ville à emprunter et payer telles réclamations non soldées du Conseil de Direction des Ecoles de dites ville et paroisse, qui seraient trouvées être équitablement dues par les dits bons approuvés le 8 juillet 1890.

Tous les électeurs votant à la dite élection, pour le dit amendement mettront sur leurs bulletins les mots "Pour l'Amendement de la Dette de la Ville de la Nouvelle Orléans", et ceux qui votent à la dite élection contre le dit amendement mettront sur leurs bulletins les mots: "Contre l'Amendement de la Dette de la Ville de la Nouvelle Orléans.

Second Amendement proposé.

"RÉSOLUTION CONJOINTE DE LA CHAMBRE No 21

Proposant de soumettre aux électeurs de l'Etat un amendement à l'article deux cent vingt-neuf de la Constitution de 1879, relatif à l'instruction Publique.

Tous électeurs qui désirent voter pour ledit amendement écriront ou imprimeront sur leurs bulletins les mots "Pour l'amendement à l'Article 229 de la Constitution ; et tous électeurs qui désirent voter contre ledit amendement écriront ou imprimeront sur leurs bulletins les mots, "Contre l'amendement à l'Article 229 de la Constitution.

Troisième Amendement proposé.

BILL DE LA CHAMBRE No 214.

"Un Acte pourvoyant à la soumission aux électeurs de l'Etat pour son adoption ou son rejet, un amendement de la Constitution de l'Etat en y insérant un article sur les Loteries, les Ecoles, les Charités, les Pensions, le Drainage, les Loteries et le Fonds général.

Tous électeurs qui désirent voter pour le dit amendement écriront ou imprimeront sur leurs bulletins les mots "Pour l'amendement des Loteries des Ecoles des Charités, des Pensions, du Drainage, des Loteries et du Fonds Général et tous électeurs qui désirent voter à ladite élection contre le dit amendement écriront ou imprimeront sur leurs bulletins les mots "Contre l'amendement des Loteries des Ecoles, des Charités des Pensions, du Drainage des Loteries et du Fonds Général."

Avis est par le présent donné qu'une élection sera lieu, conformément à la Loi No 58 de la session extraordinaire de 1877 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane,

Mardi, 19 avril, A. D. 1892,

(c'est à dire le mardi suivant le troisième lundi d'avril, de sept heures du matin à six heures de l'après midi, dans la